Olivier furent, en Allemagne, des peintres réputés et à Rome s'illustrèrent les Knébel.

Des applaudissements nourris et quelques mots de M. Favez remercièrent M. Perrochon. Les latinistes se rendirent alors à La Sarra où ils visitèrent la chapelle Saint-Antoine et les collections Knébel sous la conduite aimable de M. Ch. Knébel.

II.

Séance du dimanche 14 novembre 1948
à l'Université de GENÈVE

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. P. Aubert, C.-H. Barbier, J. Béranger, Rév. P. Fr. Bérard, D. van Berchem, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlle E. Bréguet, M. J. Breitmeyer, Mlle M. Broye, MM. F. Byrde, E. Campiche, P. Carraz, Mlle P. Chapuis, MM. M. Chevallier, M. Chouet, D. Christoff, P. Collart, B. Décorvet, l'abbé E. Dutoit, Ch. Favez, A. Ginnel, W. Gunning, Mlle J. Hersch, l'abbé J. Kaech, Mlle M.-J. Mercier, MM. E. Noir, A. Perrenoud, le chanoine A. Pittet, G. de Plinval, Mlle L. Ponse, M. G. Redard, Mme A.-M. Reymond, MM. J. Reymond, A. Riedlinger, P. Schmid, H. Stehlé, J.-J. Thorens, S. Vautier, Mme A. Virieux, Sœur A.-Th. Yerly.

A ces membres du Groupe s'étaient joints M. R. Waltz, professeur honoraire de l'Université de Lyon, M. P. Fabre, professeur à l'Université de Strasbourg, M. L. Blondel, archéologue cantonal de Genève, ainsi que quelques étudiants et amis du Groupe.

Séance administrative.

M. Ch. Favez ouvre la séance en excusant l'absence d'un délégué du Conseil d'État de Genève, du recteur de l'Université et du doyen de la Faculté des lettres, empêchés de répondre à l'invitation du Groupe.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Favez fait connaître à l'Assemblée la constitution, le but et une partie des statuts de la Fédération internationale des Associations d'Études classiques, organisée dans le cadre de l'UNESCO, dont M. Marouzeau est vice-président et Mlle J. Ernst vice-secrétaire. Les groupements suisses d'Études classiques ayant reçu une invitation à participer à cette Fédération, M. Favez demande : 1° si le Groupe désire y adhérer ; 2° si oui, de quelle manière, directement ou par l'intermédiaire d'une autre société à laquelle se rattacherait le Groupe romand? Après avoir entendu, concernant la Fédération, les renseignements de M. D. van

Berchem qui a assisté à l'Assemblée constitutive, à Paris, et diverses opinions de MM. A. Perrenoud, P. Schmid, P. Collart, Mme A Virieux et Mlle J. Hersch, l'Assemblée décide que le Groupe exprimera aux associations suisses d'Études classiques le vœu de s'entendre avec elles pour entrer dans la Fédération internationale ; si ces associations ne voulaient pas devenir membres de la Fédération, le Groupe romand demanderait à y adhérer directement.

Porrentruy est choisi comme lieu de la prochaine réunion.

Communications à l'ordre du jour.

M. Favez salue la présence de M. Louis Blondel, archéologue cantonal, et le remercie d'avoir accepté, sans être membre du Groupe, de présenter le résultat des fouilles qu'il a faites dans le canton, en 1945, pour retrouver les vestiges du *retranchement de César sur le Rhône.*

Malgré des opinions divergentes, la claire description de César (*B. G.*, I 8) ne permet pas de situer ce retranchement ailleurs que sur la rive gauche du Rhône, entre Genève et le Vuache (prolongement du Jura). La modification des rives du Rhône rendait les recherches difficiles. M. Blondel a choisi la région d'Avully, où la falaise n'est pas éboulée, en face d'un point de passage reconnu. Les fouilles ont mis à découvert des vestiges du *murus* (*agger*) que César avait élevé en utilisant une crête naturelle du sol. La hauteur du « mur », la largeur, la forme triangulaire et la profondeur du fossé ont pu être vérifiées. L'*agger* proprement dit, constitué en partie par le sol naturel et les bases du contre-*agger*, ont été retrouvés. Un *castellum* montre que des points d'appui étaient disposés aux endroits où le retranchement principal change de direction, tandis qu'une terrasse, en grande partie naturelle, paraît indiquer une position de *castrum*. De cette éminence sort une source qui ne tarit jamais. Une seule entrée de l'ouvrage est connue ; elle le reliait à un chemin de ronde qui le suit, à peu de distance à l'arrière. Ce retranchement principal, qui a tous les caractères d'une ligne *ante frontem castrorum*, était renforcé, au-dessus, par un ouvrage pourvu, du côté de la pente, d'un fossé *lateribus curuis* et, au-dessous, du côté du Rhône, par un fossé double. Un *brachium*, boyau de tranchée qui reliait les ouvrages supérieurs aux fossés inférieurs et aux défenses du bord du Rhône, a été également retrouvé, et donne une preuve d'un ouvrage de César. Sur la première falaise du Rhône, des mouvements du terrain correspondent aux *praesidia* dont parle César. La découverte, sous le sol végétal de la terrasse (*castrum*), d'une pierre, pétrobole de baliste, laisse penser que des engins de guerre étaient placés dans le « mur ». L'examen des lieux confirme la suite des opérations indiquées par César. Il permet de dire que ce « mur » ne pouvait être absolument continu à

Volume publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

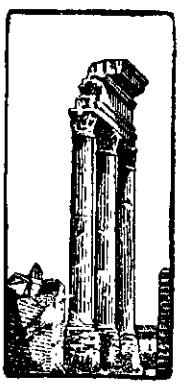
J. MAROUZEAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR HONORAIRE A LA SORBONNE

26e ANNÉE

1948



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

1949

cause des accidents du terrain. Les fouilles apportent aussi le témoignage que l'occupation, par les Romains, de ces positions a dû s'étendre sur plusieurs semaines pendant lesquelles ils complétaient les fortifications. En ce qui concerne la technique militaire, chaque indication fournie par César correspond à une donnée réelle, et ses conceptions de l'utilisation du terrain sont conformes à beaucoup de nos principes modernes (cf. le résultat détaillé de ces recherches dans *Genava*, Bull. du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, t. XXIII, 1945.)

Cette intéressante communication était accompagnée de projections lumineuses représentant les lieux et les coupes du terrain.

— M. E. Campiche, professeur au Collège classique de Lausanne, présente ensuite une *étude comparative sur Thucydide et Salluste.*

Divers travaux récents ayant rassemblé nombre d'indices qui révèlent une affinité entre ces deux historiens, il importe de confronter les caractéristiques de leurs œuvres respectives. L'étude de la langue révèle des préoccupations divergentes : effort d'exploration et d'interprétation chez l'un, recherche littéraire chez l'autre. Si le propos de Thucydide est de dégager des événements contemporains des constantes qui permettent la prévision, Salluste prétend illustrer par un choix d'épisodes dramatiques sa conception pessimiste de l'évolution de Rome. Cette opposition fondamentale détermine chez l'historien romain une utilisation toujours nouvelle des éléments que lui fournissait son précédesseur : sujet, préface, discours, portrait. La forme littéraire et la pensée se dissocient : Salluste emprunte à Thucydide des formules plutôt qu'une méthode.

— L'heure avancée réduit à l'extrême la discussion sur les vues présentées par M. Campiche, qui viennent à point s'encadrer dans un ensemble d'études sallustiennes présentées en particulier dans les volumes récents de cette *Revue.*

— A la fin du déjeuner qui suivit la séance, M. Favez salua avec joie la présence de M. R. Waltz et de M. et Mme P. Fabre, et exprima le sentiment de tous en regrettant l'absence de M. Marouzeau.

Puis les membres du Groupe se rendirent au Musée d'Art et d'Histoire, où M. Paul Collart, professeur extraordinaire d'histoire ancienne à l'Université de Genève, évoqua, grâce aux inscriptions latines du musée lapidaire, plusieurs aspects de la Genève gallo-romaine, tandis que M. Ed. Sollberger, licencié ès lettres, initiait les latinistes à l'écriture cunéiforme, accompagnant d'un commentaire érudit la présentation de quelques beaux spécimens de textes de la collection du Musée.